

# COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS

## Département des Pyrénées-Atlantiques

### COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEVÈZE, Maire. La séance a été ouverte à 19 heures.

Étaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries,, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku (à partir de 19h40), Mme Corinne Othatceguy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus (jusqu'à 20h30), Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Paul Eyherachar, M. Jean-Jacques Lassus (à compter du 20h30), M. Jean-François Lacosta, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux

Procuration : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, M. Jean-Jacques Lassus à Mme Nicole Amestoy (à partir de 20h30), M. Jean-François Lacosta à M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier à Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Lilian Hirigoyen à Mme Nathalie Aïçaguerre.

#### **– Désignation du secrétaire de séance.**

**A l'unanimité** des membres présents, Mme Isabelle Ayerbe est élue secrétaire de séance.

#### **18 – Orientations budgétaires 2022 (rapporteur Mme Aizpuru).**

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires 2022.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et à délibérer sur le rapport correspondant.

**Dont acte à l'unanimité.**

## **19 – Acquisition d’une parcelle chemin Urbeltz (rapporteur M. Magis).**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l’acquisition d’une parcelle cadastrée section AOn°0002 située le long du chemin Urbeltz, d’une superficie de 12 589 m<sup>2</sup> pour la somme de 3 000 €, qui permettra ainsi à la Commune, d’assurer la continuité d’une réserve foncière le long de cette voie.

**Adopté à la majorité.**

*N’a pas pris part au vote : M. Peio Etcheleku.*

*Se sont abstenus : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq.*

## **20 – SDEPA : convention d’occupation temporaire du domaine public (rapporteur M. le Maire).**

Il est demandé au Conseil municipal d’autoriser le Maire à signer une convention avec le SDEPA définissant les droits et obligations de chaque partie dans le cadre de l’occupation privative et temporaire d’une partie de la toiture du bâtiment associatif destiné à la Croix Rouge, aux fins d’installation et d’exploitation de panneaux photovoltaïques raccordés au réseau public telle que présentée en annexe de la note explicative de synthèse.

**Adopté à l’unanimité.**

## **21 – Convention de financement de l’A.L.S.H d’Espelette (rapporteur Mme Aristizabal).**

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer une convention avec l’ALSH Farandole d’Espelette fixant la participation forfaitaire appliquée à la commune de Cambo-les-Bains dont les enfants fréquentent ladite structure. Le tarif convenu est de 10 € par journée et par enfant présent.

**Adopté à l’unanimité.**

## **22 – Personnel : mise à jour des Autorisations Spéciales d’Absences (rapporteur M. le Maire).**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les motifs, la durée et les modalités d’octroi des Autorisations Spéciales d’Absences en faveur des agents de la collectivité tels que détaillés sur la note explicative de synthèse.

S’agissant d’une question d’organisation des services, le projet de délibération a été soumis pour avis au Comité Technique qui a émis un avis favorable à l’unanimité.

**Adopté à l’unanimité.**

### **23– Personnel : Compte Epargne Temps (rapporteur M. le Maire).**

Le Compte Epargne Temps est un dispositif permettant aux agents de droit public d'épargner certains jours de repos non utilisés sur une année. Le Conseil municipal est invité à fixer les modalités d'application du CET dans la collectivité, notamment en ce qui concerne la procédure de son alimentation qui désormais se fera une fois par an.

S'agissant d'une question d'organisation des services, le projet de délibération a été soumis pour avis au Comité Technique qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

### **24 – Personnel : organisation du régime de travail à temps partiel (rapporteur M. le Maire).**

Les agents de la Commune peuvent demander, sous certaines conditions, à exercer leurs fonctions à temps partiel. La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le détail des modalités d'exercice du temps partiel qu'il soit accordé de droit ou sur autorisation.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les catégories d'agents bénéficiaires, sur les quotités de temps partiel applicables, sur la durée de l'autorisation, sur les délais de présentation des demandes de temps partiel et sur les conditions de réintégration.

S'agissant d'une question d'organisation des services, le projet de délibération a été soumis pour avis au Comité Technique qui a émis un avis favorable à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

### **25 – Personnel : emplois saisonniers 2022 (rapporteur M. le Maire).**

Afin de renforcer les effectifs de la Commune pour faire face à un surcroît d'activité durant la saison estivale, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création des emplois saisonniers pour l'année 2022 tels que détaillés dans la note explicative de synthèse.

**Adopté à l'unanimité.**

### **26 – Personnel : création d'emplois (rapporteur M. le Maire).**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de deux emplois permanents à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 à savoir :

- Un chargé de communication et secrétariat général,
- Un responsable bâtiment.

**Adopté à l'unanimité.**

M. Jean-Jacques Lassus quitte la salle.

## **27 – Personnel : débat sur la protection sociale employeur (rapporteur M. le Maire).**

En application de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales doivent organiser un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Par la suite, ce débat devra avoir lieu dans les six mois suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes des collectivités territoriales.

Ainsi le Conseil municipal sera amené à se prononcer sur les points suivants (Santé et Prévoyance séparément) et après avis du Comité Sociale Territorial :

- Le montant de la participation,
- Les bénéficiaires : fonctionnaires, stagiaires et contractuel,
- Le mode de participation : labellisation, convention de participation menée en interne ou par le CDG64.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de la tenue d'un débat sur la protection sociale employeur.

**Dont acte à l'unanimité.**

## **Communication des décisions du Maire (rapporteur M. le Maire).**

En application des dispositions des articles L.2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 telles que présentées sur la note explicative de synthèse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.



**Christian DEVÈZE**  
Maire de Cambo-les-Bains